



N°15-06-36

L'an deux mil quinze, le vendredi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2015.

Présents :

Mesdames LHERMITTE M.P. ; POULAIN P. (pouvoir de E. RITAINE) ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (pouvoir de D. FOURNIER) ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de G. COLIN) ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. (pouvoir de R. PIRET) ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; EVRARD D. (pouvoir de C. TELLIER) ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. (pouvoir à M. BRUGGEMAN) ; RITAINE E. (pouvoir à P. POULAIN) ; DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE).

Messieurs FRANQUE G.A. ; GUILLEMANT S. ; FOURNIER D. (pouvoir à J. DELRUE) ; COLIN G. (pouvoir à M.L. BERQUEZ) ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. (pouvoir à D. EVRARD).

Absents :

Madame WESTENHOEFFER V.

Messieurs VASSEUR C. ; SAGNIER F. ; CHARLEMAGNE V.

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

OBJET : PLUi – LANCEMENT D'UNE MISSION DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE CONCERNANT LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE LUMBRES

Rapporteur : Didier BEE

Par délibération n° 15-02-01 du 12 Février 2015 la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Contexte

Dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLUI, la communauté de communes a défini les modalités de concertation minimales qu'elle mettra en place tout au long de la procédure :

- Publication dans la presse d'un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation,

- Mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de la communauté de communes avec actualisation au fur et à mesure de l'avancement des études,
- Documents du dossier de concertation disponibles sur le site internet de la CCPL,
- Tenue d'un registre à la CCPL pour recevoir les observations de toute personne intéressée,
- Recueil des observations du public via le site internet de la CCPL,
- Présentation de l'état d'avancement de la démarche par le biais d'articles de presse,
- Organisation d'au moins une réunion publique, après la tenue du débat sur le PADD.

Néanmoins, suite aux échanges menés dans le cadre de la conférence intercommunale du 04 Juin 2015, les élus du territoire souhaitent aller au-delà des dispositions prévues dans la délibération initiale, en engageant une véritable concertation citoyenne sur la définition du projet de territoire.

A ce titre, en complément des actions de concertation d'ores et déjà mises en place avec les communes, les personnes publiques associées, et les agriculteurs, une méthode de concertation a été définie, afin d'associer :

- Les entrepreneurs locaux,
- Les habitants représentant toutes les générations.

Méthode envisagée

Afin de répondre pleinement aux objectifs définis par la communauté de communes, la conduite de la concertation sera assurée par un bureau d'études.

A minima sa mission comprendra quatre étapes

- La définition du diagnostic et des enjeux du territoire
- La construction du projet de territoire
- Sa déclinaison réglementaire et opérationnelle
- La réalisation du bilan de la démarche et la préparation de la mise en œuvre du projet

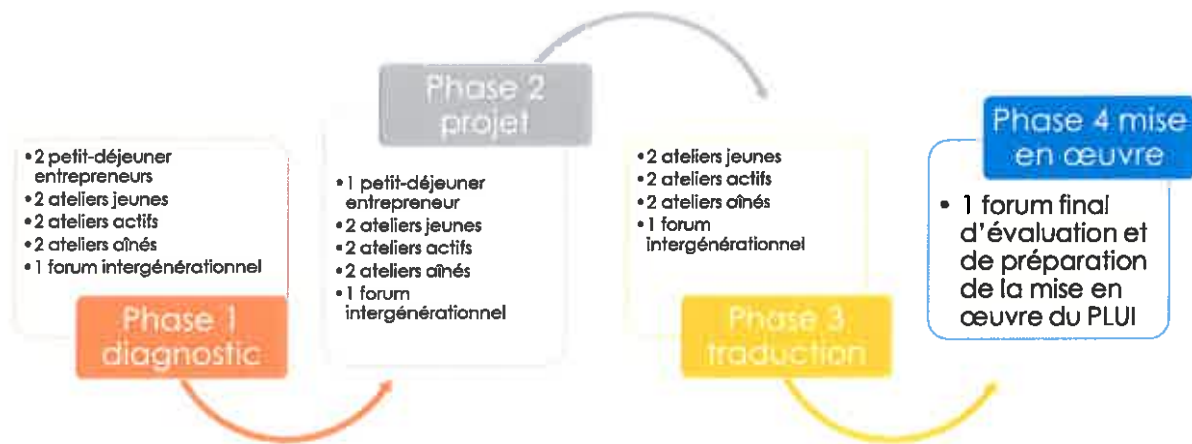
communautaire

Ces différentes étapes associeront les publics cibles suivants :

- Les entrepreneurs
- Les jeunes
- Les actifs
- Les retraités

A chaque phase, des dispositifs de concertation devront être engagés avec ces différents publics. Des temps de mise en commun devront, par ailleurs, être prévus dans le cadre de forum intergénérationnel du Pays de Lumbres.

A ce titre le bureau d'études devra prévoir au minimum l'animation des réunions suivantes :



Les éléments présentés ci-dessus constituent le socle de base des attentes de la communauté de communes, dans le cadre de la concertation citoyenne.

Les candidats pourront de manière complémentaire, proposer d'autres dispositifs en option :

- ☞ Expositions
- ☞ Réalisation d'une enquête à destination des habitants
- ☞ Ateliers supplémentaires
- ☞ Etc. ...

Coût estimatif

Le coût de la mission est estimé à 65.000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** les dispositions énoncées ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme.

Le Président,





Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20150626-15-06-36-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015